

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DU : 21 juin 2024

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

N° 2024/RH/1496

PERSONNEL TERRITORIAL

Nomination de mandataires

- Vu le Code de la fonction Publique,,
- Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recette et aux régies d'avances des organismes publics,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté n°59465 du 14 février 2022 portant modification de la régie de recettes et d'avance de la médiathèque Césaire et instituant une régie de recettes et d'avances du réseau de lecture publique à compter du 1er mars 2022
- Vu l'avis conforme du régisseur titulaire et des régisseurs suppléants
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21 juin 2024
- Considérant qu'il convient de désigner des mandataires pour la régie susvisée
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les arrêtés antérieurs portant nomination de mandataires pour la sous régie de recettes et d'avances à la médiathèque Césaire sont abrogés.

ARTICLE 2 : Madame Catherine BENOD, Madame Emilie REIX, Madame Agnès BRIQUET, Madame Marjorie CARRIERE, Madame Soccorsa DELL AQUILA, Monsieur Antonin PLANCHE, Madame Fanny VENUTI, Madame Géraldine GREFFET, Madame Marielle PRIOLET, Madame Annie EYRAUD-MAY, Monsieur Mathieu COMBAZ, Madame Nathalie BENELFARES, Madame Maëlle LARISSE, Madame Virginie TURQUOIS CORNET, Madame Sonia EYMARD, Monsieur Laurent DEBLANDER, Madame Christelle FRADIN, Madame Louise CAMBIER, Madame Coralie DONDE, Monsieur Vincent DESBORDES, Madame Lison JACQUENOD, Madame Claudie FOX LEFRICHE, Madame Mélanie BAUDRAS, Madame Latifa EL-FAKIR-CHIBI, Madame Myriam REY, Madame Annabel FALZON, Madame Virginie VILLARD-GROSJEAN, Monsieur Johan CŒUR D'ACIER HEITZMAN, Madame Elisabeth VICENTE, Madame Laurence BECHET PILLON, Monsieur Fathi BEN AMOR, Madame Lucile GUILLON, madame Faustine VERNEY, Madame Valentine DAL GOBBO, Madame Suzy DEVAT, Monsieur Kévin NATCHOO, Madame Jamila EL HADDAD et Madame Yasmine Cherifa AKRAB sont nommés, jusqu'à la fin de l'engagement liant l'intéressée à la ville de Bourg en Bresse, mandataire de la régie de recettes et d'avance du réseau de lecture publique notamment pour l'encaissement des produits issus des droits relatifs aux activités du réseau de lecture publique, droits déterminés par l'application de la tarification pour le Réseau de Lecture Publique et le paiement de dépenses de matériel et de fonctionnement, confirmée par arrêté n°59465 du 14 février 2022 avec pour mission d'appliquer exclusivement des dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 : Le mandataire ne devra pas percevoir des sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.
Ils doivent les payer ou les encaisser selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer chacun les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

ARTICLE 4 : En application des dispositions de l'article R421-1 du code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'agent.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au comptable de la collectivité,

Fait à Bourg en Bresse

Fait à Bourg en Bresse

Le : 21 juin 2024

Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint délégué à l'Administration Générale, aux Finances et aux Ressources Humaines.

Thierry BOSCH

Le régisseur intérimaire,

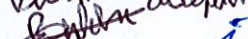
Les régisseurs suppléants,

Vu pour acceptation



Pauline GADIOLLET

Vu pour acceptation



Habiba BENLAKRI

Vu pour acceptation



Sidonie GRENIER

Vu pour acceptation



Marine MARQUER

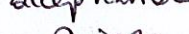
Les mandataires,

Vu pour acceptation



Catherine BENOD

Vu pour acceptation



Emilie REIX

Vu pour acceptation




Antonin PLANCHE

Vu pour acceptation



Fanny VENUTI

Vu pour acceptation



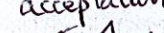
Géraldine GREFFET

Vu pour acceptation



Marielle PRIOLET

Vu pour acceptation



Annie EYRAUD MAY

Mathieu COMBAZ

Vu pour acceptation



Maelle LARISSÉ

Vu pour acceptation



Virginie TURQUOIS CORNET

Vu pour acceptation



Louise CAMBIER

Sonia EYMARD

Laurent DEBLANDER

Christelle FRADIN

Vu pour acceptation



Louise CAMBIER

Coralie DONDE

Vincent DESBORDES

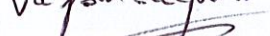
David ATGER

Nathalie BENELFARES

Vu pour acceptation



Vu pour acceptation



Vu pour acceptation



Vu pour acceptation



Suzy DEVAT

Sonia EYMARD

Lison JACQUENOD

Claudie FOX LEFRICHE

Vu pour acceptation



Vu pour acceptation



Vu pour acceptation



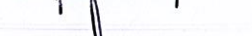
Pauline GADIOLLET

Agnès BRIQUET

Marjorie CARRIERE

Soccorsa DALLAQUILA

Vu pour acceptation



Vu pour acceptation



Vu pour acceptation



Mélanie BAUDRAS

Vu pour acceptation



Virginie VILLARD GROSJEAN

Vu pour acceptation



Fathi BEN AMOR

Vu pour acceptation



Suzy DEVAT

Vu pour acceptation



Kévin NATCHOO

Latifa EL FAKIR CHIBI

Vu pour acceptation



Johan CŒUR D'ACIER

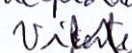
Vu pour acceptation



Faustine VERNEY

Myriam REY

Vu pour acceptation



Elisabelle VICENTE


Vu pour acceptation



Valentine DAL GOBBO


Annabel FALZON

Vu pour acceptation



Laurence BECHET PILLON

Vu pour acceptation



Lucile GUILLO

Vu pour acceptation



Yasmine CHERIFA AKRAB

Jamila EL HADDAD

Vu pour acceptation



Le Maire :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Vu pour acceptation
